



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

2016

Préambule

Le site internet Digitalfix.fr appartient à la Société Digital Perception (SARL au capital social de 13 200 €), ci-après appelée "la Société". Digital Fix est une enseigne de cette Société.

La Société est une entreprise d'Assistance, Maintenance, Dépannage, Leasing et Conseil en Informatique dédiée aux TPE, Professions Libérales, Commerçants, Artisans et Associations.

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations entre la Société et ses Clients. Elles peuvent être modifiées à tout moment par la Société. Les conditions générales mises en ligne sur le Site web de la Société prévalent toujours sur les conditions générales imprimées.

Des conditions particulières à certains services peuvent compléter les présentes conditions générales. Elles sont alors précisées par écrit lors de la prestation.

Si une condition venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente.

Article 1 : Prestation de services

Conclues entre la Société et son Client, ci-après dénommé « le Client ». La Société intervient sur demande expresse du Client. Les prestations de services de la Société sont destinées à assister, dépanner et conseiller le Client, dans les divers domaines de l'informatique.

Le Client fournira les outils logiciels licenciés ainsi que tous les documents du constructeur nécessaires à l'intervention.

Article 2 : Application des Conditions Générales de Vente

Toutes les interventions techniques, de formation, ainsi que les ventes de matériel informatique effectuées par la Société sont réalisées selon les termes de ces Conditions Générales de Vente.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont portées à la connaissance du Client sur simple demande et par lien hypertexte sur la page d'accueil du Site internet de la société (www.digitalfix.fr). En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces Conditions Générales de Vente.

Article 3 : Vente de matériel informatique

• Général

Les offres de produits sont valables tant qu'elles figurent sur le Site. Pour des raisons techniques, les caractéristiques réelles des produits peuvent parfois légèrement différer, en termes de couleur notamment, de celles visibles sur les photographies présentées sur le Site.

Les produits sont proposés à la vente sur des périodes définies et livrés dans la limite des stocks disponibles.

En cas de commande d'un produit indisponible, La Société en informera le client par E-mail ou par téléphone, dès connaissance de cette indisponibilité et le cas échéant du délai sous lequel le ou les produits seront disponibles.

Le Client pourra annuler totalement ou partiellement sa commande ou accepter un produit d'une qualité et d'un prix équivalent proposé par la Société.

Dans l'éventualité d'une indisponibilité définitive d'un ou plusieurs produits commandés, du refus du client d'attendre la disponibilité du ou des produits, du refus du client d'un produit de remplacement, le Client ne sera facturé que du montant des produits ou services commandés et expédiés, ainsi que du montant des frais de port liés à la livraison.

• Livraison

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit au client, soit par un transporteur choisi par la Société.

• Garantie

La garantie est définie par le constructeur du produit ; dans le cas d'ordinateurs assemblés par nos soins, la garantie est définie par les constructeurs de composants.

La garantie se limite expressément, et à notre choix, à la remise en état ou au remplacement des pièces reconnues par nous défectueuses, main d'œuvre comprise.

• Garantie - Étendue

La présentation de la facture d'achat ou de sa photocopie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.

Les produits devront impérativement être retournés à notre atelier dans leur emballage d'origine aux frais du client.

- **Garantie - Exclusions**

Les détériorations et défauts provoqués par l'usure naturelle ou par accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale...), ou encore par une intervention technique d'un tiers sont exclus de la garantie.

Tout matériel détérioré physiquement n'est plus sous garantie (écran rayé, traces de chocs, etc.).

Tous les sceaux d'inviolabilité présents sur les produits devront être intacts pour que le Client puisse bénéficier de la garantie. Dans le cas contraire, la garantie est annulée.

De même, la garantie ne jouera pas si le client n'est pas à jour de ses obligations envers nous, et ce, quelle qu'en soit la cause.

- **Retour – Modalités**

Tout retour de produit dans le cadre d'une panne doit faire l'objet d'un accord formel écrit de notre part comportant un numéro de R.M.A. (Retour de Matériel Autorisé). Faute de cet accord, nous refuserons toute réception de produit en retour incorrectement ou non codée.

Tout retour de produit doit comporter une photocopie de la facture ainsi qu'une lettre explicative de la panne.

Article 4 : Tarification

Les tarifs sont disponibles sur le Site internet de la Société (www.digitalfix.fr).

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la prise de commande et sont communiqués au Client lors de la prise de commande ou du rendez-vous et ainsi validés entre le Client et la Société. Le tarif de l'heure ou du forfait comprend le déplacement s'il est inférieur à 10 km du siège de la Société. La Société se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs, sans préavis, sauf en cas de devis signé.

Toute prestation effectuée dans les locaux du Client donne lieu à une facturation minimale d'une heure, et ce, quelle que soit la durée de la prestation. Les interventions de la Société sont ensuite facturées par unités indivisibles d'une demi-heure.

Bien que le taux horaire des prestations ait été validé d'un commun accord, le Client a toute la liberté pour refuser le commencement de la prestation. Dans ce cas, la Société sera dans l'obligation de facturer une heure d'intervention.

Le Client reste libre d'interrompre ou de suspendre à tout moment l'intervention de la Société et de ne régler que les heures effectuées jusqu'à cette décision. La Société s'engage alors, dans la limite exclusive de la durée restante de l'heure entamée d'intervention ou durant un temps fixé d'un commun accord, à procéder à toute opération de remontage, réinstallation, vérification, livraison ou remise en service visant à permettre les conditions d'utilisation de l'équipement ou les logiciels du Client les plus proches possible de celles désirées.

Le succès et la durée effective d'une intervention dépendant en partie de la facilité d'accès, des performances, de l'état ou de la configuration de l'équipement matériel,

logiciel, électrique ou téléphonique placés sous la responsabilité du Client ou d'un tiers, les estimations de durée d'intervention données par la Société, y compris par écrit, sont indicatives et n'ont pas valeur d'engagement contractuel ou d'acceptation d'une obligation de résultat.

Le Client est informé que l'ensemble des frais, quels qu'ils soient, afférents à l'exécution des prestations de la Société et notamment les frais d'électricité, de connexions à Internet ou d'usure des consommables informatiques engendrés par les manipulations effectuées par la Société sont et restent à la charge du Client. En aucun cas, le Client ne pourra en demander le remboursement total ou partiel sous quelque forme que ce soit.

Article 5 : Conditions de Paiement

Le montant de la prestation est payable à la fin de l'intervention ou à livraison de la commande. Aucun délai n'est accordé. Le paiement s'effectuera obligatoirement en espèces, par chèque ou virement bancaire. Une facture sera établie au paiement de la prestation. En cas de paiement anticipé, l'escompte est de 0 (zéro) euro.

En cas de non-paiement à l'échéance, toute somme due fera courir des intérêts à compter de la date d'échéance, au taux de 20% et ce, sans formalité préalable. Les intérêts courent jusqu'au paiement intégral.

Tout retard de paiement pourra entraîner de plein droit, à l'issue d'une mise en demeure adressée par courrier électronique et restée sans effet, la facturation de frais de traitement. Les sommes dues, mais non encore facturées deviendront immédiatement exigibles. Les sommes précédemment versées par le Client resteront acquises à la Société.

Article 6 : Loi Informatique et Libertés.

Toute prestation donne lieu à une facture, enregistrée dans une base de données gérée par la Société. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.

Article 7 : Confidentialité

La Société s'engage à ne divulguer aucune information susceptible de permettre à des tiers de connaître directement ou indirectement le détail des interrogations effectuées par le Client, et d'une manière générale aucune donnée confidentielle au sens de la loi informatique et libertés.

Article 8 : Responsabilité

Le Client reste responsable des données présentes sur son installation. En conséquence, il prendra toutes les précautions d'usage afin d'assurer les sauvegardes de ses données personnelles.

La responsabilité de la Société en cas de pertes totales ou partielles de données de quelque sorte que ce soit ne peut être engagée. En aucun cas la Société ne pourra

être déclarée responsable du fait de la destruction des fichiers ou de programmes à la suite de son intervention.

La Société ne pourra être en aucun cas tenue pour responsable à l'égard du Client de tout dommage indirect tel que le préjudice ou le trouble commercial, la perte de clientèle ou la perte de données. Le Client se déclare responsable des problèmes dus à une mauvaise manipulation de son matériel, tant au niveau matériel, que logiciel.

Le Client est informé que les prestations de la Société, de même que sa propre intervention, peuvent entraîner une rupture de l'éventuelle garantie du constructeur et/ou du distributeur auprès duquel le Client a acquis ses équipements et à laquelle ne se substitue en aucun cas une garantie de la Société.

Il est rappelé que la bonne fin d'une prestation de services ou de l'installation d'un nouvel équipement, ne dépend pas seulement de la qualité des matériels, logiciels, développements, mais aussi de facteurs échappant au contrôle de la Société, tels que les installations, les méthodes de travail et la qualification de l'utilisateur. Les parties conviennent que les obligations de la Société sont des obligations de moyens et non de résultats.

Article 9 : Litiges

Le contrat est régi par la Loi française. Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les parties à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable, à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre.

DIGITAL PERCEPTION

73, rue du Château - 92100 Boulogne-Billancourt.

01.85.41.00.87 – contact@digitalfix.fr – www.digitalfix.fr

SARL au capital social de 13 200 € - SIRET : 79491004200025 - N°TVA FR79 4910042